

Parcours de « sortie de la prostitution » : le grand foutage de gueule!

Thierry Schaffauser 19 novembre 2017 (mise à jour : 19 novembre 2017)



Comment enfumer l’opinion avec une usine à gaz

Enfin ! Les premiers dossiers du fameux « parcours de sortie » tant annoncé ont été acceptés plus d’un an et demi après que la loi dite contre le « système prostitutionnel » ait été votée en avril 2016. Le gouvernement communique sur 30 dossiers suivis pour 2017 en sachant qu’il ne s’agit que des deux derniers mois de l’année. Cela ne devrait donc pas coûter autant d’argent que prévu initialement. Dans un billet précédent, j’avais déjà alerté sur le fait que les travailleurSEs du sexe n’avaient encore rien touché directement des 4,8 millions d’euros débloqués pour 2016 ni des 6,5 millions pour 2017. En effet, si les 30 personnes annoncées parviennent à toucher les 330 euros d’allocation mensuelle promise sur novembre et décembre cela fera un montant d’un peu moins de 20 000 euros qui leur aura été finalement versé directement sur les 6,5 millions d’euros prévus pour l’année. Où va le reste de l’argent ? Sans doute sert-il à payer les salaires des organisations prohibitionnistes qui ont milité pour cette loi. Néanmoins celles-ci ne sont pas contentes car le parlement a, lors de la loi de finances, baissé la somme prévue à 5 millions d’euros pour 2018.

Stéphanie Caradec, directrice du Mouvement du Nid répond à BuzzFeed News que « la différence de crédits aurait dû être répercutée sur les associations ». On est certes loin des 20 millions d’euros par an promis par la ministre Vallaud-Belkacem en 2013. Or, même en étant sur une estimation haute de 600 personnes entrant dans un « parcours de sortie » en 2018 tel qu’annoncé par le gouvernement, le budget pour les allocations versées devrait s’élever à moins de 2,5 millions d’euros. La moitié de l’argent au minimum va donc encore aller dans les frais de fonctionnement des associations anti-prostitution en charge de l’accompagnement dans le dit parcours.

Pour ma part, je parlerais davantage de flicage et de chantage que de réel accompagnement. Les critères d’entrée sont tellement discriminants que la majorité des demandes sont pour l’instant refusées. Les associations doivent donc veiller à ce que les personnes aient bien arrêté le travail sexuel, et qu’elles soient suffisamment « ré-insérables » pour mériter « l’aide » de l’état. On demande ainsi aux travailleurSEs du sexe de bien parler français pour pouvoir trouver du travail, et d’avoir déjà arrêté le travail sexuel depuis assez longtemps pour prouver qu’elles sont dans une démarche sérieuse, et qu’iels ne vont pas profiter de l’argent tout en continuant de travailler en cachette. Les commissions départementales comprenant les associations prohibitionnistes, la police, et les autorités travaillant ensemble, devront donc surveiller que les personnes ne « rechutent pas ». Hélène de Rugy de l’Amicale du Nid explique ainsi que « si les services de police qui font partie de la commission repèrent une personne dans un parcours de sortie en situation de prostitution, le parcours s’arrête immédiatement ».

Les choses peuvent changer d’un département à un autre mais le gros blocage viendrait surtout du refus de la part des préfectures de délivrer des titres de séjour, même temporaires, au point que la secrétaire d’état à l’égalité se retrouve à promettre un nouveau décret afin de débloquer la situation. Les premiers décrets ayant pris plusieurs mois pour être rédigés et circulés d’un ministère à un autre, on se demande bien combien de temps encore cela va prendre.

Les associations de travailleurSEs du sexe et de santé communautaire sont pour la plupart exclues des accompagnements pour le parcours de sortie puisque les agréments sont conditionnés au fait d’avoir pour but la « sortie de la prostitution ». C’est dommage puisque ces associations aident également des collègues lorsqu’iels souhaitent arrêter le travail sexuel, indépendamment des prises de position contre la loi, en particulier sur son volet répressif.



Au final, alors que cette loi était annoncée comme une grande avancée ouvrant de nouvelles « aides » pour les « prostituées » afin de lutter contre la traite des êtres humains et faire reculer la « prostitution », ce ne seront au maximum que quelques dizaines de personnes par an qui seront « aidées », excluant de fait les personnes qui ont le plus besoin d’aide puisqu’elles ne peuvent pas arrêter le travail sexuel, ne parlent pas assez bien français, ou ne peuvent prouver une situation suffisamment stable pour être crédibles dans leur « engagement au sein du parcours de sortie ».

Ni le « parcours de sortie », ni la loi dans son ensemble, n’aident en réalité à arrêter le travail sexuel, puisque le parcours s’adresse surtout aux personnes qui ont déjà réussi à arrêter par elles-mêmes. Les travailleurSEs du sexe se sont de tout temps débrouilléEs par iels-mêmes et continueront de le faire dans leur grande majorité, l’idée qu’on soit « prisonnierE de la prostitution » relevant surtout du mythe. Cette loi prouve une fois de plus son inefficacité par rapport aux objectifs annoncés. Pendant qu’on dépense des millions d’euros pour « aider » quelques personnes, en attendant, les politiques d’austérité, les coupes dans les aides sociales, et le dé-tricotage du droit du travail sont les meilleurs ingrédients pour un « parcours d’entrée dans la prostitution » qui lui en revanche, s’avère toujours massif.

Cette loi n’aide pas les travailleurSEs du sexe. Elle aide plutôt les organisations prohibitionnistes à asseoir leur monopole dans le tissu associatif français en réclamant toujours plus de subventions sans jamais avoir à prouver des obligations de résultat. Contrairement à ce qu’elles racontent, ces organisations ne manquent pas de moyens : ce sont les travailleurSEs du sexe qui en manquent, surtout depuis la pénalisation des clients qui a fortement précarisé tout le monde. Les prohibitionnistes ne manquent donc pas d’indécence à réclamer toujours plus d’argent sous prétexte «d’aider les prostituées», alors qu’ils sont responsables d’une grande partie de nos pertes de revenus.

- Ma lumière rouge - Où va l’argent pour "aider les prostituées"? - Libération.fr
- Ma lumière rouge - Une loi contre le harcèlement de rue ? - Libération.fr
- Ma lumière rouge - Ces « sugar babies » qui excitent et émeuvent - Libération.fr
- Ma lumière rouge - "Taper sur notre source de revenus et nier notre autodétermination, c’est nous nuire" - Libération.fr

Recommandé par

- Ma lumière rouge - Harlots, une série regardée par les travailleuses du sexe - Libération.fr
- Top inventions of WW2 (Expert Reviews)
- Ma lumière rouge - « Paris sans sida », et sans les putes... - Libération.fr
- Ma lumière rouge - Eve Plenel, ou quand la sidacratie méprise une population clé - Libération.fr

Recommandé par

Article précédent

Prohibition aux Etats Unis, et si ça changeait enfin?